

Le 21 avril 2004

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite
Gaz Métro
Questions complémentaires du 30 mars 2004, questions nos 1 à 7**

Madame,


Afin de donner suite à votre demande sur le sujet en titre, il me fait plaisir de vous fournir les réponses suivantes à vos questions :

- **Question 1.** Suite à l'audience publique de mars dernier, il est clairement apparu que le promoteur n'avait pas déposé certaines informations importantes avant les audiences. Par exemple, on a appris qu'il considérait que la longueur maximale du tunnel était de 2 250 m; pourtant, cette donnée primordiale n'avait jamais été formellement apportée antérieurement à l'audience. De plus, il s'est dit très très (sic) confiant de réussir cette opération de 2 250 m...sauf qu'il tient à se garder la possibilité d'en creuser un moins long, en ajoutant une jetée de 650 mètres. Malgré cela, il veut aussi avoir la possibilité de creuser une tranchée sur toute la largeur du fleuve...Le problème, c'est que plus on s'éloigne du scénario idéal (tunnel d'une île à l'autre), moins l'étude d'impact est précise, en dépit du fait que les impacts appréhendés augmentent de façon exponentielle à mesure qu'on s'éloigne du beau scénario. Je suis donc d'avis que l'analyse des impacts, et, en particulier, l'aspect restauration des lieux des scénarios « jetée de 650 m » et « tranchée trans fleuve », ne sont pas convenablement documentés.
- **Question 2.** Encore là, il faudrait savoir à quel scénario on s'adresse. À mon avis, le scénario « tunnel de 2 250 m » demanderait un suivi suffisamment long pour pouvoir constater la reprise de la végétation aquatique et terrestre, ce qui ne

devrait pas dépasser une ou deux années. Alors qu'en cas de réalisation des autres scénarios, il faudrait prévoir en plus un suivi plus élaboré et probablement plus long. De toute façon, le suivi devrait viser, sauf exception, non pas les espèces, mais plutôt l'habitat.

- **Question 3.** Étant donné que le promoteur n'a pas décrit précisément le milieu éventuellement perturbé, il est difficile de statuer actuellement sur cette question.
- **Question 4.** Je suis d'avis que le promoteur a en main les informations fauniques adéquates pour les besoins du projet.
- **Question 5.** En fait, la mesure de mitigation la plus efficace et sûre, c'est le respect de la période sensible des différentes espèces fauniques. Le promoteur a passablement tenu compte de la période sensible pour les poissons, mais il a oublié celle de l'avifaune. Mais, je maintiens que l'effarouchement et l'ensemencement sont des mesures à toutes fins utiles inapplicables.
- **Question 6.** Il faudrait à tout le moins que le travail se fasse en différentes phases, pour faire en sorte de respecter les périodes sensibles des différentes espèces, ce qui ne sera pas une mince affaire. Par exemple, pendant que le poisson fraie dans les herbiers peu profonds, il faudrait que le promoteur fasse des travaux ailleurs, à un endroit où il n'interférerait pas avec une période critique d'un autre groupe.
- **Question 7.** Il est certain que l'installation de ponceaux est essentielle, par rapport à la migration du poisson. Cependant, la détermination de la quantité et de la taille de ces ponceaux relève d'un mélange de connaissances biologiques et d'ingénierie. Une donnée importante est la vitesse de l'eau dans les conduites qui ne doit pas excéder la capacité natatoire des différentes espèces de poissons qui sont appelés à franchir cet important obstacle. Il faut aussi tenir compte de la capacité des différentes espèces à trouver l'ouverture. L'autre aspect de la jetée qui est préoccupant, c'est la cédule d'installation. En effet, le promoteur a planifié de l'installer exactement pendant la période de fraie!

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Grégoire Ouellet

c.c. M. Jean Benoît
Mme Nathalie Martel, DEE